Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260512-CM2026_044-DE

Conseil municipal du jeudi 30 avril 2026

DÉLIBERATION

CM 2026-044 Actualisation de l'Autorisation de Programme n°2020-01 – Restructuration du restaurant scolaire Chateaubriand

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Sylvie DANIEL, 1re adjointe ; Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjointe ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Marion BALLANGER ; Timothé PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Patrick COADOU ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint ; Tayeb-Alexandre S'HIEH, Conseiller aux décideurs locaux pour Brest métropole ;

ABSENTS EXCUSÉS :
Jean-Jacques CADALEN, qui a donné procuration de vote à Gilbert QUENTEL
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à Olivier YVEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudie FERELLOC

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 21 avril 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice..... 29
Présents..... 27
Votants..... 29

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260512-CM2026_044-DE

CM 2026-044 Actualisation de l'Autorisation de Programme n°2020-01 – Restructuration du restaurant scolaire Chateaubriand

Madame Bénédicte ROLLET donne lecture de la délibération :

Par délibération du 6 février 2020, le Conseil municipal a décidé de recourir à la procédure d'Autorisation de Programme (AP) pour assurer le financement pluriannuel de l'opération de restructuration du restaurant scolaire Chateaubriand.

Les travaux ont été achevés en 2025 mais quelques factures restent encore à payer sur 2026. Prévue initialement pour se solder en 2025, il convient donc d'actualiser l'enveloppe financière de cette AP, de la prolonger d'une année supplémentaire et de prévoir des crédits de paiement suffisants pour 2026.

Considérant que toute modification d'une Autorisation de Programme est soumise à la délibération du Conseil municipal, le Maire a proposé à l'Assemblée de modifier l'AP/CP n°2020-01 relative à la restructuration du restaurant scolaire Chateaubriand de la manière suivante :

MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)

N°d'AP	Libellé / Objet	Montant actuel de l'AP (TTC)	Nouveau montant de l'AP (TTC)
2020 - 01	Opération budgétaire n°95275 Restructuration de la cantine Chateaubriand Objet : Restructuration du restaurant scolaire Chateaubriand	**371 582,60 €** *(Délibération du 27/03/2025)*	**367 942,01 €**

REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) de l'AP n°2020-01
(opération d'équipement n°95275)

Crédits consommés (2020 – 2023)	CP 2024 (réalisé)	CP 2025 (réalisé)	CP 2026	TOTAL
0 €	19 582,60 €	336 859,41 €	11 500,00 €	**367 942,01 €**

Le plan de financement ci-dessous indique les ressources prévisionnelles qui seront affectées au projet :

RECETTES PREVISIONNELLES	2024	2025	2026	TOTAL
Conseil départemental	/	60 000,00 €	20 000,00 €	**80 000,00 €**
FCTVA	/	3 200,00 € (FCTVA sur dép. 2024)	55 258,42 € (FCTVA sur dép. 2025)	**58 458,42 €**
AUTOFINANCEMENT	19 582,60 €	273 659,41 €	- 63 758,42 €	**229 483,59 €**
TOTAL	**19 582,60 €**	**336 859,41 €**	**11 500,00 €**	**367 942,01 €**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260512-CM2026_044-DE

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2020-01 telle que présentée ci-dessus ;***

- ***autorise le Maire ou son représentant à engager les dépenses relatives à cette opération à hauteur de l'Autorisation de Programme et mandater les dépenses afférentes ;***

- ***précise que les crédits de paiement de 2026 sont inscrits au Budget primitif 2026 sur l'opération concernée.***

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Matthieu SEITE



La secrétaire de séance,
Claudie FERELLOC

